HAL
open science

Les évêques de Châlons et l'abbaye de La Sauve-Majeure au XIIe siècle

Jean-Baptiste Renault

To cite this version:

Jean-Baptiste Renault. Les évêques de Châlons et l'abbaye de La Sauve-Majeure au XIIe siècle. Bulletin des Amis de la Cathédrale de Châlons-en-Champagne, 2019, 10, pp.42-55. hal-02964605

HAL Id: hal-02964605

https://hal.univ-lorraine.fr/hal-02964605v1

Submitted on 29 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Bulletin des Amis de la Cathédrale de Châlons-en-Champagne

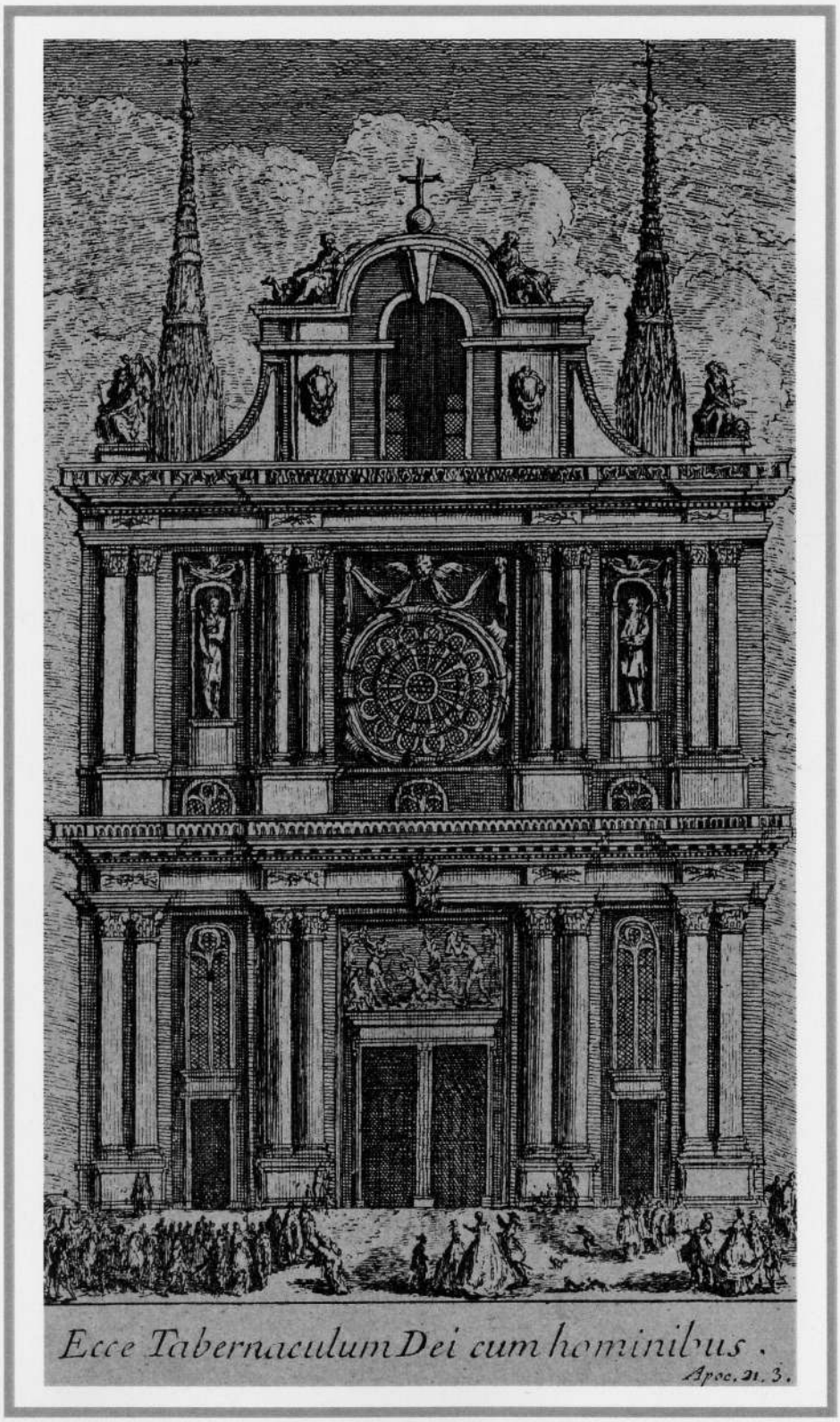

n° 10 2019 7 €

LES ÉVÊQUES DE CHÂLONS ET L'ABBAYE DE LA SAUVE-MAJEURE AU XIIE SIÉCLE

par Jean-Baptiste RENAULT

L'abbaye de La Sauve-Majeure n'est plus aujourd'hui qu'une ruine pittoresque au pays d'Entre-Deux-Mers, entre Garonne et Dordogne[37]. Pourtant cette abbaye girondine fondée en 1079 a été la tête d'une véritable petite congrégation bénédictine qui posséda des ramifications jusqu'en Angleterre et en Aragon, mais également en Picardie ou en Champagne, notamment au diocèse de Châlons. Pendant un peu plus d'un siècle des liens sont documentés entre La Sauve et les évêques de Châlons ainsi que leur chapitre cathédral. De prime abord, ces liens peuvent étonner. Comment une abbaye implantée en Aquitaine a-t-elle pu tisser des liens avec la Champagne ? Le fondateur de La Sauve, Gérard de Corbie, et les premiers moines sont originaires de l'actuelle Picardie, ce qui favorise très tôt l'établissement de dépendances en Laonnois et Soissonnais[38]. La fondation de dépendances en Champagne voisine semble moins aisée à expliquer, sinon par une certaine renommée du réseau monastique qui attirerait, comme par capillarité, les faveurs de membres de l'aristocratie, non sans le soutien des évêques, indispensable pour s'implanter durablement.

Dans une étude à paraître, nous tentons de retracer en détail l'implantation de La Sauve-Majeure en Champagne[39]. Celle-ci se fait autour de trois établissements : l'important prieuré de Novy, fondé en 1097 au diocèse de Reims, dont la prospérité doit beaucoup au soutien des comtes de Rethel pendant environ un siècle, et deux prieurés plus modestes, Belval-sous-Châtillon et Chaintrix, respectivement aux diocèses de Soissons et Châlons, et tous deux établis grâce aux donations d'une même famille[40]. Chaintrix serait le plus ancien des trois, car la datation d'une donation prévoyant la fondation d'un prieuré a pu être située entre 1083 et 1089.

Si, au Moyen Âge, une abbaye fait parfois vivre des dépendances lointaines, c'est que les moines n'hésitent pas, au besoin, à se lancer dans de longs voyages. Bien que soumis à la stabilité et à la clôture, un moine peut alors parfois être appelé par son abbé à remplir des missions supposant une mobilité : envoi pour porter la nouvelle du décès d'un membre de la communauté, circuit pour visiter ou administrer leurs dépendances lointaines, voyage enfin auprès de personnes d'autorité : souverain, grands seigneurs, pape ou encore évêques des diocèses où le monastère est possessionné[41]. Ces voyages nous échappent en grande partie, mais on peut toutefois tenter de les reconstituer. Le moine qui voyage est

37. – La Sauve, Gironde, arr. Bordeaux, cant. de L'Entre-Deux-Mers (le nom "La Sauve-Majeure" s'est en revanche conservé pour désigner l'abbaye).

38. – *L'abbaye de La Sauve-Majeure, de sa fondation à nos jours. Actes du cinquième colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16, 17 septembre 1995, Camiac*, 1996, 2 vol. Élisabeth TRAISSAC (éd.), *Vie de saint Gérard de Corbie, fondateur de l'abbaye de La Sauve-Majeure en Entre-Deux-Mers*, Périgueux, 1997. Jean-Francois DUCLOT, *Une promenade historique dans l'abbaye de La Sauve-Majeure : ou les grandes heures de l'abbaye*, Camiac-et-Saint-Denis, 2001, p. 11-25 ; Philippe ARAGUAS, *L'abbaye de La Sauve-Majeure*, Paris, 2001, p. 1-7.

39. – Article faisant suite à une conférence donnée le 9 décembre 2017, à paraître dans les *Études Marnaises*, 2020.

40. – Novy, comm. de Novy-Chevrières, Ardennes, arr. et cant. de Rethel. Belval-sous-Châtillon, Marne, arr. Épernay, cant. Dormans-Paysage-de-Champagne.

41. – Voir le volume récent Olivier DELOUIS, Maria MOSSAKOWSKA-GAUBERT, Annick PETERS-CUSTOT (éd.), *Les mobilités monastiques en Orient et en Occident de l'Antiquité Tardive au Moyen Âge, IVe – XVe siècle, Études réunies*, Rome, 2019.

Figure 1. – *L'abbaye de La Sauve-Majeure en ruine (gravure du XIXe siècle).*

en effet souvent appelé à transporter avec lui des écrits : rouleaux mortuaires, lettres de son abbé, chartes ou copies de chartes transportées de la dépendance vers l'abbaye-mère, supplique adressée au pape, écrits divers aux fonctions multiples. C'est souvent après avoir retracé la localisation et la conservation de ces écrits que l'on peut se permettre d'imaginer les voyages des moines envoyés sur les chemins.

Quant aux évêques, il s'agit alors de la principale autorité ecclésiastique locale à laquelle on s'adresse pour confirmer des donations, pour des conflits, mais aussi dans certains cas lorsque l'on désire atteindre l'autorité suprême de l'Église, le pape. Moines et évêques ont des rapports complexes car souvent les monastères voudraient échapper au pouvoir de l'évêque et obtenir du pape de ne plus relever de la juridiction épiscopale. Les abbayes qui cantonnent leur rayonnement à un diocèse, comme par exemple l'abbaye châlonnaise de Saint-Pierre-aux-Monts, n'ont guère que des rapports avec leur évêque diocésain et parfois l'archevêque métropolitain pour certaines affaires. En revanche, les abbayes qui ont réussi à construire un réseau de dépendances étendu sur de nombreux diocèses – comme Cluny, Marmoutier, La Chaise-Dieu, Saint-Victor de Marseille ou La Sauve-Majeure – ont par la force des choses des rapports avec de nombreux évêques. Cela leur confère probablement une marge de manœuvre plus grande pour choisir un interlocuteur en cas de besoin sans forcément passer par l'évêque du diocèse où est implantée leur abbaye-mère.

I/ Faveurs particulières ou bienfaits ordinaires ? (fin XIe s.–milieu XIIe s.)

Philippe et Hugues
le soutien épiscopal à une fondation

Les historiens champenois ont peiné à retracer les origines du prieuré de Chaintrix faute de documents. Fort heureusement, les archives de La Sauve-Majeure ont notamment transmis un grand cartulaire, rédigé à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle, qui recèle des dossiers relatifs aux prieurés septentrionaux. Ce cartulaire, publié en 1996, comprend dix actes relatifs au prieuré Saint-Nicolas de Chaintrix[42].

À l'origine, les moines de La Sauve sont attirés à Chaintrix, à une vingtaine de kilomètres de Châlons, par la donation d'un certain Thibaud Anguille entre 1083 et 1089, c'est-à-dire du vivant de leur fondateur Gérard de Corbie[43]. Assez vite ensuite, ils reçoivent un appui particulier de l'évêque Philippe (1093-1100) pour pérenniser leur implantation. Philippe, fils du comte de Champagne Thibaud et d'Adèle de Valois, est évêque de Châlons de 1093 à sa mort le 5 avril 1100[44]. L'intervention de Philippe n'aurait pas donné lieu à un acte écrit : c'est par une charte de son successeur Hugues (1100-1113), datée de 1108, que l'on apprend que Philippe a donné aux moines habitant Chaintrix l'autel de ce lieu[45]. De quoi s'agit-il ? On désigne alors sous le terme d'autel une partie des revenus d'une église. Aux XIe et XIIe siècles, les évêques confient progressivement les autels des localités de leur diocèse aux monastères et prieurés qu'ils souhaitent doter et encourager[46]. En obtenant l'autel du lieu, les moines consolident leur établissement car, pour se maintenir dans un prieuré, une petite communauté monastique a besoin d'un minimum de revenus, ne pouvant constituer une charge pour la maison-mère.

---

42. – Charles HIGOUNET, Arlette HIGOUNET-NADAL, Nicole DE PEÑA (éd.), *Grand cartulaire de La Sauve Majeure*, 2 vol., Bordeaux, 1996 [désormais *GCSM*] ; pour Chaintrix : t. II, p. 740-744, n° 1287 à 1296.

43. – *GCSM*, t. II, p. 740, n° 1287.

44. – Jean-Pierre RAVAUX, "Les évêques de Châlons-sur-Marne des origines à 1789", *Mémoires de la SACSAM*, t. 98 (1983), p. 49-121, à la p. 79.

45. – *GCSM*, t. II, p. 740, n° 1288.

46. – Jean-Pierre RAVAUX, « Chapitre Premier. Des pionniers aux bâtisseurs », dans Georges CLAUSE (dir.), *Histoire des diocèses de France, 23, Châlons*, Paris, 1989, p. 9-36, aux p. 28-30. Voir aussi notre étude : "La bulle de Pascal II du 25 mai 1107 pour Saint-Étienne de Châlons", *Bulletin des Amis de la Cathédrale de Châlons-en-Champagne*, n° 1, 2009, p. 10-17 (et la bibliographie donnée p. 12).

La faveur obtenue de l'évêque Philippe s'inscrit peut-être dans une logique familiale. En effet, le père de Philippe, le comte Thibaud [Ier], a approuvé la donation initiale, située entre 1083 et 1089, tout comme le jeune comte Étienne qui lui est alors associé. Philippe n'aurait pas donné de charte notifiant sa donation, mais après sa mort, sa belle-sœur, la comtesse de Blois, agissant alors au nom de son fils Thibaud [II], vient appuyer la requête des moines, demandant en 1108 à l'évêque Hugues de confirmer la donation de l'autel.

L'église du prieuré de Chaintrix est dédiée à saint Nicolas ; elle est mentionnée sous ce vocable à partir de 1121, mais on ne peut exclure que le vocable soit un peu plus ancien. On connaît rarement avec certitude les auteurs du choix d'un saint patron pour une nouvelle église, ni même les circonstances de celui-ci. Dans le diocèse de Châlons, c'est sous le pontificat de Philippe que la figure de saint Nicolas semble avoir été choisie comme patron d'une collégiale châlonnaise et d'un petit prieuré. À Châlons, la collégiale Saint-Sauveur-Saint-Nicolas, fondée avant 1092 par l'évêque Roger III au flanc sud de la cathédrale, apparaît peu de temps ensuite, en 1094, sous le seul vocable à saint Nicolas[47]. Un prieuré de l'abbaye Saint-Vanne de Verdun, Saint-Nicolas-en-Lieu, dans l'actuelle forêt de Trois-Fontaines, est mentionné en 1096 avant de laisser la place aux chanoines réguliers qui fondent l'abbaye de Cheminon[48].

L'essor du culte de saint Nicolas est à relier aux dynamiques de l'habitat à la fin du XIe et au XIIe siècle : on le choisit souvent alors pour patronner les nouveaux villages, les petits hôpitaux ou les prieurés que l'on vient d'établir comme c'est le cas avec Chaintrix[49].

À Châlons, à la fin du XIe siècle et jusqu'à l'élection de Guillaume de Champeaux, en 1113, la production de chartes épiscopales semble avoir été assez occasionnelle. Certaines donations des évêques châlonnais, Roger II, Roger III ou ensuite Philippe, ne sont ainsi connues que par des confirmations postérieures, par les évêques successeurs, parfois par l'archevêque de Reims ou encore par le pape, comme cela s'est produit en 1107, peu après le passage de Pascal II à Châlons[50]. Bien qu'ils produisent peu d'actes, les évêques ont un chancelier qui apparaît dans l'acte de 1108 : il s'agit de Garin qui est par ailleurs doyen du chapitre cathédral de Châlons et destinataire de deux actes pontificaux en 1107[51]. Ici, Garin souscrit en tant que chancelier car il a dû réaliser l'acte ou en superviser l'établissement. Mais son nom

47. – On ne possède pas de charte de son fondateur, Roger III, mais seulement une confirmation par l'archevêque de Reims Renaud, de 1094, où apparaît encore le double vocable (Arch. Marne, G 1130, cartulaire de la Trinité, f° 2-3 ; Patrick DEMOUY, *Actes des archevêques de Reims d'Arnoul à Renaud II 997-1139*, thèse de doctorat, Université Nancy 2, t. II, p. 258-261, n° 88). Le vocable à saint Nicolas seul est mentionné en 1107 dans le privilège de Pascal II pour le chapitre cathédral (J.-B. RENAULT, "La bulle de Pascal II… ", *op. cit.*, p. 15).

48. – Ludwig FALKENSTEIN, « Zu den Anfängen der Regularkanonikerkommunität in Cheminon (Marne) », *Revue Mabillon*, n. s., t. 12 (= t. 73), 2001, p. 5-43. Lettre d'Urbain II, adressée à Philippe, évêque de Châlons, 1096, 10 février (Philipp JAFFE, Samuel LOEWENFELD, Ferdinand KALTENBRUNNER, Paul EWALD, *Regesta Pontificum Romanorum*, 2 vol., Leipzig, 1885-1888 [désormais : JL], n° 5617 ; Julius von PFLUGK-HARTTUNG, *Acta Pontificum Romanorum*, Tübingen-Stuttgart, 1881-1886, t. 1, p. 64, n° 67). Mention de la cella de Saint-Nicolas dans la forêt de la Lieu en 1116 (Arch. Marne, 17 H 20, n° 1 ; Émile MOREL, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne*, 2 vol., Montdidier-Paris, 1904-1909, t. I, p. 77-78, n° 38).

49. – Patrick CORBET, "Les origines du culte de saint Nicolas dans l'Est de la France, principalement en Champagne", dans *Saint Nicolas, actes du symposium des 9-10 juin 1985*, Dombasle, 1988, p. 12-25, à la p. 14.

50. – Voir l'exemple évoqué n. 47, ainsi que la série des donations épiscopales connues uniquement par le privilège de 1107 (J.-B. RENAULT, "La bulle de Pascal II…", p. 12-13 et 16-17).

51. – Voir nos articles "La bulle de Pascal II…" et "Saint-Amand-sur-Fion au Moyen Âge, un domaine ancien de Saint-Étienne de Châlons", *Bulletin des Amis de la Cathédrale de Châlons-en-Champagne*, n° 6 (2014), p. 8-18.

apparaît également parmi les témoins avec la fonction de doyen.

Il semble donc qu'après quelques années d'installation, les moines s'adressent à l'évêque pour obtenir le document qui leur fait défaut, comme s'ils n'en avaient pas eu spécialement besoin auparavant. En définitive, les évêques appuient la fondation d'un prieuré mais sans encouragements spectaculaires. Chaintrix, par la suite, demeure un prieuré modeste et la plupart des donations que l'on connaît concerne la localité même ou un rayon très proche, à l'exception de vignes possédées à Vraux et Étréchy.

Un rôle d'intermédiaire auprès du pape ? L'évêque Geoffroi et les moines des prieurés de La Sauve

Outre le grand cartulaire de La Sauve-Majeure, comprenant la copie des plus anciens actes qui nous instruisent des origines et des premiers développements du prieuré de Chaintrix, on conserve aussi pour La Sauve des copies d'un nécrologe ayant permis sa reconstitution partielle[52]. Un nécrologe est un recueil mentionnant pour chaque jour de l'année les bienfaiteurs, abbés ou amis du monastère dont on faisait mémoire au jour anniversaire du décès. Parmi les bienfaiteurs ou amis de La Sauve ainsi notés figurent deux évêques de Châlons : Geoffroi et Boson[53]. Geoffroi (1131-1143) entre en contact avec les moines de Chaintrix pour leur donner l'acte par lequel Marie, épouse de Guermond Dentard, leur fait une donation de biens à Congy et Champaubert, à savoir la moitié des dîmes et des terrages[54]. La présence de Geoffroi lors de la donation est d'abord évoquée. On précise ensuite qu'une réunion s'est tenue à Sézanne, un litige survenu ayant été présenté au comte Thibaud [II], toujours en présence de l'évêque Geoffroi, le chevalier Henri, fils de Marie, contestant les donations. Si l'autorité ecclésiastique et le seigneur laïc sont impliqués dans le règlement du conflit, il appartient probablement à l'évêque de trancher puisqu'il s'agit de dîmes. Sans doute est-ce pour cela que le document est finalement produit par la chancellerie épiscopale, sans doute à Châlons, peu après la rencontre de Sézanne. Serait-ce cette intervention en deux temps en faveur des moines de Chaintrix qui a fait bénéficier Geoffroi d'une commémoration liturgique à La Sauve ? C'est fort possible. Mais par ailleurs, une série d'indices permet de supposer qu'il entre en relation à d'autres moments avec des moines de la congrégation de La Sauve, ce qui nous invite à essayer d'examiner s'il a pu intervenir concrètement en leur faveur à d'autres reprises.

Les moines d'un autre prieuré de La Sauve-Majeure, au diocèse de Soissons, celui de Saint-Léger-aux-Bois, se sont probablement rendus à Châlons pour demander un acte du pape Innocent II. Ils auraient pu rencontrer à cette occasion l'évêque Geoffroi. En effet, le 12 novembre 1131, à Châlons, le pape accorde au prieuré de Saint-Léger une confirmation des exemptions d'impôts accordées par Thomas, seigneur de Coucy-le-Château, la lettre pontificale étant connue par sa copie au grand cartulaire de La Sauve[55]. Peut-on en

52. – Jean-Loup LEMAÎTRE, *Le nécrologe de l'abbaye de La Sauve-Majeure*, Paris, 2009.

53. – Geoffroi est cité au 26 mai (J.-L. LEMAÎTRE, *Le nécrologe...*, p. 94, n° 202 ; la *Gallia Christiana* le cite au 27 ou 28 mai, plusieurs obituaires indiquant le 27, v. J.-P. RAVAUX, "Les évêques...", *op. cit.*, p. 84-85). Boson apparaît au 26 mars (J.-L. LEMAÎTRE, *op. cit.*, p. 83, n° 117 ; l'obituaire de la cathédrale donnant quant à lui le 28 mars ; J.-P. RAVAUX, "Les évêques...", *op. cit.*, p. 88).

54. – *GCSM*, t. II, p. 743-744, n° 1295.

55. – Acte absent de JL, mais édité (Wilhelm WIEDERHOLD, "Papsturkunden in Frankreich VII : Gascogne, Guienne und Languedoc", *Nachrichten von der Königliche Gesellschaft der Wissenschaft zu Göttingen. Philologische-historische Klasse 1913, Beiheft*, Berlin, 1913, p. 53 ; *GCSM*, t. II, p. 722-723, n° 1262 et p. 796, n° 1371) et mentionné par Ludwig FALKENSTEIN, "Das Grand Cartulaire der Abtei La

savoir davantage sur les circonstances entourant cette confirmation et sur un possible rôle de l'évêque Geoffroi ?

Figure 2.
Sceau de l'évêque Geoffroi.
(Arch. Marne, 22 H 42 n° 2)

Geoffroi avant son élection à Châlons et son sacre, le 9 août 1131, a été abbé de Saint-Thierry (1113-1120), puis de Saint-Médard de Soissons (1121-1131)[56]. Avant son épiscopat, il rencontre au moins une fois les moines de La Sauve installés à Saint-Léger-aux-Bois. En effet, lorsque le légat Mathieu d'Albano confirme une série de donations aux moines de Saint-Léger en 1129, Geoffroi, alors abbé de Saint-Médard, figure parmi les témoins[57]. Lorsqu'il est abbé à Saint-Médard, Geoffroi entend peut-être parler du fondateur de La Sauve. En effet, Gérard de Corbie, après avoir été abbé de Saint-Vincent de Laon, a été élu, vers 1076, abbé à Saint-Médard, sans pouvoir s'imposer, échec qui a peut-être motivé son départ de la région[58]. Par la suite, La Sauve demeure en contact avec Saint-Médard de Soissons : outre des liens de confraternité, elle lui doit chaque année des cens au titre d'une grange construite grâce à la donation d'Eudes, abbé de Saint-Médard[59]. Devenu évêque, Geoffroi assiste, semble-t-il, à la consécration de l'église de Saint-Médard de Soissons, son ancienne abbaye, présidée par le pape Innocent II, le 15 octobre 1131[60]. Le pape est

Sauve Majeure und seine Papsturkunden", *Francia*, 26, 1 (1999), p. 155-183, à la p. 161 et par dom Étienne DULAURA, *Histoire de l'abbaye de La Sauve-Majeure : Entre-Deux-Mers : 1683*, Camiac-et-Saint-Denis, 2003 [édition du manuscrit de Dulaura rédigé en 1683], t. II, p. 506. Ludwig FALKENSTEIN, "Les deux lettres pontificales du ms. 15 et la tradition manuscrite des lettres pontificales du chapitre de Reims (fin XIe - début XIIIe siècle)", dans Patrick CORBET, Patrick DEMOUY (éd.), *Un homme, un livre au XIe siècle. Le prévôt Odalric et le manuscrit 15 de la bibliothèque municipale de Reims*, Reims, 2015 (Travaux de l'Académie nationale de Reims, t. 182, p. 179- 222, à la p. 195).

56. – Outre J.-P. RAVAUX, "Les évêques de Châlons…", *op. cit.*, p. 84-85, voir la notice relative à Geoffroi dans *L'Histoire littéraire de la France*, t. 12, Paris, 1763, p. 185-190, ainsi que l'abbé PÉCHEUR, *Annales du diocèse de Soissons*, t. II, 1868, p. 310-315.

57. – Acte du 30 novembre 1129, éd. : W. WIEDERHOLD, "Papsturkunden in Frankreich…", VII, *op. cit.*, p. 52-53, n° 16 : *GCSM*, t. II, p. 722, n° 1261 (et p. 795-796, n° 1370).

58. – Dom Gui M. OURY, "Gérard de Corbie avant son arrivée à La Sauve-Majeure", *Revue bénédictine*, 90 (1980), p. 306-314, à la p. 312.

59. – J.-L. LEMAÎTRE, *Le nécrologe…*, p. 78, n° 82. *GCSM*, t. II, p. 801-802, n° 1383 (acte de l'abbé Eudes) ; p. 812, n° 1405 (liste de cens dus à Saint-Médard).

60. – Paul BONENFANT, "Saint-Jean de Bruxelles ou Saint-Médard de Soissons ? À propos des prétendues lettres d'Innocent II de 1131", *Bulletin de la commission royale d'histoire*, année 1927, t. 91, p. 1-25, aux p. 19-20, publie une copie de 1452 d'une notice relatant la consécration qui, quoiqu'en partie interpolée, comprend la mention de la présence de Geoffroi. *Les Annales de Saint-Médard* (éd. *MGH, Scriptores*, t. 26, Hannovre, 1882 [*Ex rerum Francogallicarum scriptoribus. Ex historiis auctorum Flandrensium Francogallica lingua scriptis. Supplementum tomi XXIV*], p. 518- 522, à la p. 520) mentionnent l'élection

alors en lutte contre son rival, l'antipape Anaclet II, et, après avoir séjourné en Ile-de-France, il vient à Reims réunir un concile destiné à resserrer les rangs des évêques. Geoffroi y participe et rend service au pape. En effet, lorsqu'Innocent II apprend la mort tragique de Philippe, fils du roi Louis VI, à la suite d'une chute de cheval causée par un cochon, il mande dans l'urgence deux envoyés auprès du roi : le légat Mathieu d'Albano et Geoffroi, évêque de Châlons[61]. Écoutant le conseil de ces envoyés et de son fidèle conseiller Suger, le roi se rend peu après à Reims avec son fils, le jeune Louis VII, qui est sacré par le pape le 25 octobre 1131 en présence des nombreux évêques venus pour le concile et sans doute de l'évêque Geoffroi.

Par la suite, Innocent II séjourne quelques jours à Châlons, entre le 9 et le 12 novembre. Selon toute vraisemblance il est accueilli par Geoffroi, même si aucune source ne vient évoquer le lieu précis de résidence du pape à Châlons. Avant que les moines de Saint-Léger-aux-Bois ne reçoivent la lettre pontificale donnée à Châlons, le 12 novembre, il n'est pas exclu que Geoffroi ait servi d'intermédiaire, mais on n'en possède aucun indice. Les moines ont sans doute entendu parler de la présence du pape dans la région, peut-être à l'occasion de la consécration de Saint-Médard de Soissons. Ce recours au pape allait-il de soi ? Dans ces années, plusieurs évêques d'Aquitaine, région de leur abbaye-mère, embrassent le parti adverse, celui d'Anaclet II, dont un fidèle, Gérard, d'abord évêque d'Angoulême et légat du pape Pascal II, se fait élire archevêque de Bordeaux. Mais on ne possède pas d'éléments sur la position qu'aurait pu prendre alors l'abbé de La Sauve Pierre d'Amboise[62]. Peut-être les moines de Saint-Léger n'ont-ils pas hésité et ont suivi Innocent II soutenu par l'Église de Reims et par les évêques de la France capétienne.

Enfin, Geoffroi semble mêlé à une autre affaire qui aurait pu le mettre en contact direct ou indirect avec les moines des prieurés de La Sauve-Majeure. Lors de son séjour à Châlons, le 10 novembre 1131, Innocent II ordonne à l'évêque de Laon d'excommunier à nouveau le comte de Roucy, Hugues Cholet, à cause de ses déprédations contre l'Église de Reims, s'il ne renonce pas effectivement à ses prétentions[63]. En 1124, en présence de deux cardinaux et de l'évêque de Châlons, Ebles de Roucy (1121-1126), Hugues Cholet avait été excommunié une première fois pour ses exactions envers Notre-Dame et Saint-Remy de Reims, les moines de Saint-Thierry ayant également adressé une plainte[64]. Plus tard, en 1135, on le voit renouveler l'excommunication et l'étendre au gendre d'Hugues Cholet, Guermond [II de Châtillon], à cause d'atteintes aux biens de Saint-Corneille de Compiègne à Romigny. La lettre du pape portant cette décision donnée lors d'un concile réuni à Pise est adressée à plusieurs évêques

de Geoffroi puis la consécration de l'église par le pape, mais non la présence de Geoffroi à cette dernière. L'abbé PÉCHEUR (*Annales du diocèse de Soissons*, t. II, 1868, p. 314) évoque aussi la présence de Geoffroi à cette cérémonie, sans toutefois indiquer la source qu'il a pu employer.

61. – Yves LE ROY, "La "Chronique de Morigny" et le sacre de Louis VII. Le pouvoir royal vers 1131", *Revue historique de droit français et étranger*, 4e série, Vol. 65, n° 4 (octobre-décembre 1987), p. 527-544.

62. – L'abbé CIROT DE LA VILLE (*op. cit.*, t. II, p. 35-42) pense que La Sauve était restée fidèle au pape Innocent II.

63. – Ludwig FALKENSTEIN, "Des actes de juridiction pontificale effectués sans rescrit ou privilège de la chancellerie ? : Notes marginales sur les voyages d'Innocent II et d'Eugène III en France", dans Bernard BARBICHE, Rolf GROSSE (éd.), *Aspects diplomatiques des voyages pontificaux. Actes de la cinquième Table ronde sur la Gallia Pontificia, 25 mai 2007 à l'École nationale des chartes*, Paris, 2009 (Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia, t. 6), p. 141-153, aux p. 145-148. L. FALKENSTEIN, "Les deux lettres pontificales du ms. 15 ...", p. 190-199 et édition du mandat à la p. 223.

64. – L. FALKENSTEIN, "Les deux lettres pontificales du ms. 15 ...", p. 190-192.

parmi lesquels Geoffroi, évêque de Châlons[65]. Guermond de Châtillon était le petit-fils de Thibaud Anguille dont les donations avaient permis l'établissement du prieuré de Chaintrix puis de celui de Belval. Son père, Guermond Ier, était considéré par les moines de La Sauve-Majeure, comme le fondateur du prieuré de Belval si l'on en croit l'indication figurant au nécrologe : *Garmundus fundator ecclesiae Vallis Pulchrae*[66]. Outre ce rôle, la famille de Guermond était également à l'origine de l'établissement du prieuré de Chaintrix, au diocèse de Châlons. Pour résumer, Geoffroi a été tenu au courant en 1131, puis en 1135, d'une situation qui aurait pu indisposer les moines de La Sauve : les démêlés du comte de Roucy et de son gendre avec l'Église, mais on ignore si Geoffroi a joué un rôle direct dans cette affaire. Cependant, en 1141, Guermond a probablement été absous puisqu'à l'occasion d'une réunion à Dizy avec le comte Thibaud, l'archevêque de Reims et l'évêque de Soissons, on confirme ses donations aux moines de Belval, ainsi que celles de son père et de son grand-père[67]. Au total, on constate que Geoffroi, outre son intervention pour délivrer une charte, est probablement entré en contact avec les moines des prieurés de La Sauve à plusieurs reprises et est peut-être intervenu auprès du pape ; en ce cas, l'aide qu'il a pu leur apporter justifierait d'autant plus son inscription au nécrologe de l'abbaye-mère.

En revanche, en ce qui concerne la commémoration de l'évêque Boson (1153-1162) par les moines de La Sauve, nous n'avons trouvé aucun indice. Peut-être a-t-il favorisé les moines d'une façon ou d'une autre mais cela n'a pas laissé de traces. C'est sans doute un effet de la transmission des sources. Le petit dossier des chartes de Chaintrix copié au grand cartulaire de La Sauve s'arrête avant 1150. On suppose qu'un moine a dû apporter à l'abbaye-mère les documents (les originaux ou des copies ?) du prieuré vers le milieu du XIIe siècle. On ne possède presqu'aucun document entre le milieu du XIIe et la fin du XIIIe siècle pour ce petit prieuré. Néanmoins, les commémorations de Geoffroi et Boson paraissent notables, car peu d'évêques ont été inscrits au nécrologe de La Sauve-Majeure. On trouve un évêque de Soissons, Joscelin de Vierzy (1125-1152), qui était témoin en 1141 lors de la réunion de Dizy où l'on avait confirmé les donations anciennes et récentes au prieuré de Belval. Mais, en comparaison, on ne trouve rien de tel pour les prélats des autres diocèses septentrionaux où étaient implantés des prieurés de La Sauve (Reims, Sens, Laon, Cambrai et Orléans), seuls quelques moines ou abbés de Reims et Laon sont célébrés.

II/ Rotrou du Perche : un évêque de Châlons investi dans le processus de canonisation de saint Gérard

À la fin du XIIe siècle, un autre évêque de Châlons, Rotrou du Perche (1191-1201), entre en contact avec les moines de La Sauve. Son témoignage est évoqué dans la bulle de canonisation de Gérard de Corbie, donnée par le pape Célestin III, en 1197. Cette décision suit de peu, sans doute, la rédaction par le moine Chrétien d'une nouvelle vie de Gérard, probablement destinée à servir la cause de la canonisation[68]. Auparavant, les moines de La Sauve considèrent déjà Gérard de Corbie

65. – Lettre du pape Innocent II adressée à l'archevêque de Reims et les évêques de Laon, Soissons et Châlons (Pise, 1135, 19 juin). JL 7784 ; É. MOREL, *Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne*, t. I, p. 100-101, n° 51 ; W. WIEDERHOLD, *Papsturkunden in Frankreich*, t. VII, p. 295-296, n° 47. Indiqué : L. FALKENSTEIN, " Les deux lettres pontificales du ms. 15 …", p. 197.

66. – J.-L. LEMAÎTRE, *Le nécrologe…*, *op. cit.*, n° 366.

67. – *GCSM*, t. II, p. 738-739, n° 1286.

68. – Deuxième vie : éd. *Acta sanctorum Aprilis*, t. I, p. 423-430. Indiquée dans E. TRAISSAC, *Vie de saint Gérard de Corbie*, p. 15.

comme saint. On sait que le corps du fondateur fait l'objet d'une élévation en 1126[69]. Une élévation consiste à exhumer les restes d'un défunt et à les disposer nouvellement sur un autel ou dans un tombeau en pierre ; c'est un rite qui se fait généralement en présence d'une assemblée d'évêques. La première vie de Gérard évoque ce rite au cours duquel on montre le crâne du saint[70]. Lors de la cérémonie réunissant force évêques, abbés et seigneurs, un quidam recueille en cachette une dent pour la voler, péripétie racontée comme pour mieux témoigner de la vénération dont fait déjà l'objet Gérard et la vertu que l'on prête à ses reliques. Avant la fin du XIIe siècle, il n'y a pas de procédure régulière pour reconnaître la sainteté d'une personne défunte, mais la translation des reliques fait partie des pratiques qui sanctionnent publiquement cette reconnaissance[71]. Après l'élévation de Gérard de Corbie, un moine de La Sauve rédige vers 1140 une vie de l'abbé fondateur[72]. À l'époque, on n'écrit guère que la vie des saints, hormis quelques exceptions notamment pour des souverains. Le fait de rédiger la vie d'un personnage a presque une valeur de reconnaissance de ses vertus et de sa sainteté. Mais progressivement, on commence à s'adresser à Rome pour valider cette reconnaissance, le pontificat d'Eugène III (1145-1153) constituant un tournant dans ce domaine[73]. Dans la seconde moitié du XIIe siècle, comme il arrive que les papes canonisent hors de toute assemblée ou tout concile, les églises locales commencent à formuler des demandes de canonisation au pape pour des saints ayant déjà fait l'objet d'une élévation[74]. C'est ce que l'on a fait, en 1189, pour Étienne de Muret, fondateur de l'ordre de Grandmont, puis pour Gérard de Corbie huit ans plus tard[75]. De simples confirmations par le pape, on passe petit à petit à de véritables procès au cours desquels on procède à la lecture de la vie. Avec Alexandre III (1159-1181), cette tendance s'accentue et on voit des prémices de ce qui constitue par la suite une véritable procédure de canonisation[76]. Dans le droit canon naît petit à petit la "*réserve pontificale*", c'est-à-dire le monopole pour le pape du droit de prononcer des canonisations : ce principe est finalement entériné au début du XIIIe siècle[77].

Dans ce contexte évoluant, les moines de La Sauve-Majeure semblent ressentir le besoin de faire reconnaître la sainteté de leur fondateur afin de promouvoir son culte. La renommée de Gérard leur paraît peut-être estompée ou insuffisante. Le moine Chrétien rédige une nouvelle vie de l'abbé Gérard,

69. – Elisabeth TRAISSAC, "Le culte de Saint Gérard de Corbie", dans *L'abbaye de La Sauve-Majeure, de sa fondation à nos jours. Actes du cinquième colloque tenu à La Sauve-Majeure les 9, 10, 16, 17 septembre 1995*, Camiac, 1996, 2 vol., t. I, p. 27-36, aux p. 28-29.

70. – E. TRAISSAC, *Vie de saint Gérard de Corbie*, *op. cit.*, p. 46-47.

71. – Stephan KUTTNER, "La réserve papale du droit de canonisation", *Revue historique de droit français et étranger*, 4e série, t.17 (1938), p. 172-228, aux p. 173-175.

72. – E. TRAISSAC, "Le culte de Saint Gérard de Corbie", *op. cit.*, p 28-29. Jean-François DUCLOT, "Saint Gérard à travers ses biographes", dans *L'abbaye de La Sauve-Majeure*, *op. cit.*, t. I, p. 37-43, aux p. 37-38. E. TRAISSAC, *Vie de saint Gérard de Corbie*, *op. cit.*

73. – Voir principalement André VAUCHEZ, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, 1988, p. 25-31.

74. – S. KUTTNER, "La réserve papale du droit de canonisation", *op. cit.*, p. 186-187.

75. – JL 16395.

76. – A. VAUCHEZ, *op. cit.*, p. 28-30. E. W. KEMP, "Pope Alexander III and the Canonization of the Saints", *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 27 (1945), p. 13-28. Sous ce pontificat, douze causes sont introduites et seulement cinq sont menées à bien alors que sous le pontificat – moins long – de Célestin III (1191-1198), cinq canonisations sont prononcées.

77. – S. KUTTNER, "La réserve papale du droit de canonisation", *op. cit.* (notamment, p. 190-212 à propos des collections canoniques du début du XIIIe siècle et en particulier de l'interprétation que l'on donna à cette époque à une lettre d'Alexandre III au roi de Suède).

reformule les miracles qui étaient relatés dans la première vie et en ajoute d'autres[78]. Sans apporter de nouveaux détails biographiques, il insiste sur la figure mystique de Gérard, modèle pour les moines, se conformant sans doute aux attentes pastorales du Saint-Siège, plus sensible à la valeur exemplaire d'une figure qu'à une accumulation de récits de miracles. C'est très probablement cette vie que les deux moines, envoyés auprès du pape par l'abbé de La Sauve, Pierre de Laubesc, ont portée au pape ainsi que des lettres de l'archevêque de Bordeaux, de ses suffragants et de nobles, accréditant les mérites du fondateur de La Sauve[79].

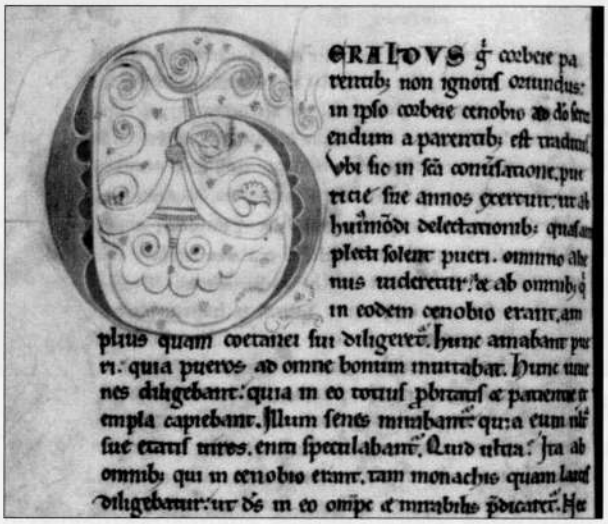

Figure 3. (Voir note 78)
Recueil de vies de saints ayant appartenu à l'abbaye de Corbie (XIIe siècle). Détail (f° 156v) Première vie de saint Gérard de Corbie, abbé de la Sauve-Majeure et auparavant moine de Corbie.
Paris, BnF, lat. 12607.

Parmi les témoignages évoqués dans la réponse du pape, figurent ceux de l'archevêque de Rouen et de l'évêque de Châlons-en-Champagne qui, selon ce document, ont connu les miracles accomplis grâce à Gérard. Il se pourrait que les moines de La Sauve aient porté des lettres de ces prélats. Néanmoins, il faut étudier l'autre possibilité, proposée par plusieurs auteurs, que les deux prélats aient accompagné à Rome les deux envoyés ou qu'ils s'y soient trouvé peu avant la décision du pape[80]. Leur témoignage est évoqué dans la bulle du pape Célestin III, donnée le 27 avril 1197, mais sans que soit mentionnée explicitement leur présence auprès du pape[81]. Sur le document original, on avait prévu d'inscrire l'initiale du nom des deux prélats, mais l'espace prévu pour cela, marqué par deux points, n'a pas été complété (voir illustration). Comme il s'agissait alors d'une pratique assez courante à la chancellerie pontificale, cela ne constitue pas non plus une preuve que les deux prélats n'étaient pas présents à Rome.

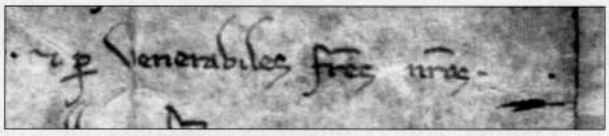

Figures 4a et 4a.
Espaces laissés vierges pour les noms de Gautier et Geoffroi. Détails de la lettre originale de Célestin III, relative à la canonisation de Gérard de Corbie (1197, 27 avril).

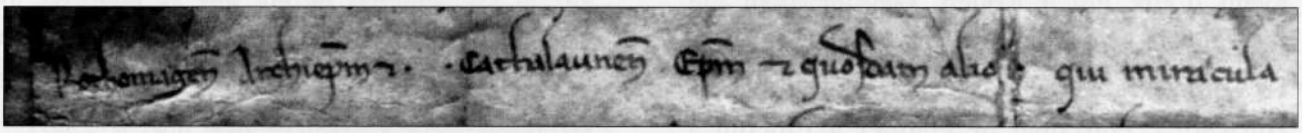

78. – Dans la première vie, on avait deux miracles du vivant et six après sa mort. Dans la deuxième vie, on a trois miracles du vivant et huit après la mort. J.-F. DUCLOT, "Saint Gérard à travers ses biographes", p. 38-39.

79. – E. TRAISSAC, "Le culte…", p. 29-30. Les lettres, non conservées, sont évoquées dans la bulle de Célestin III. Le récit de la canonisation par CIROT DE LA VILLE, *op. cit.*, t. I, p. 443-446, semble un peu romancé.

80. – CIROT DE LA VILLE, *op. cit.*, t. I, p. 443.

81. – JL 17527 ; original : Archives départementales de Gironde, H 11 n° 9. éd. : *Acta sanctorum, Aprilis*, t. 1, p. 409 ; CIROT DE LA VILLE, *op. cit.*, t. I, p. 531.

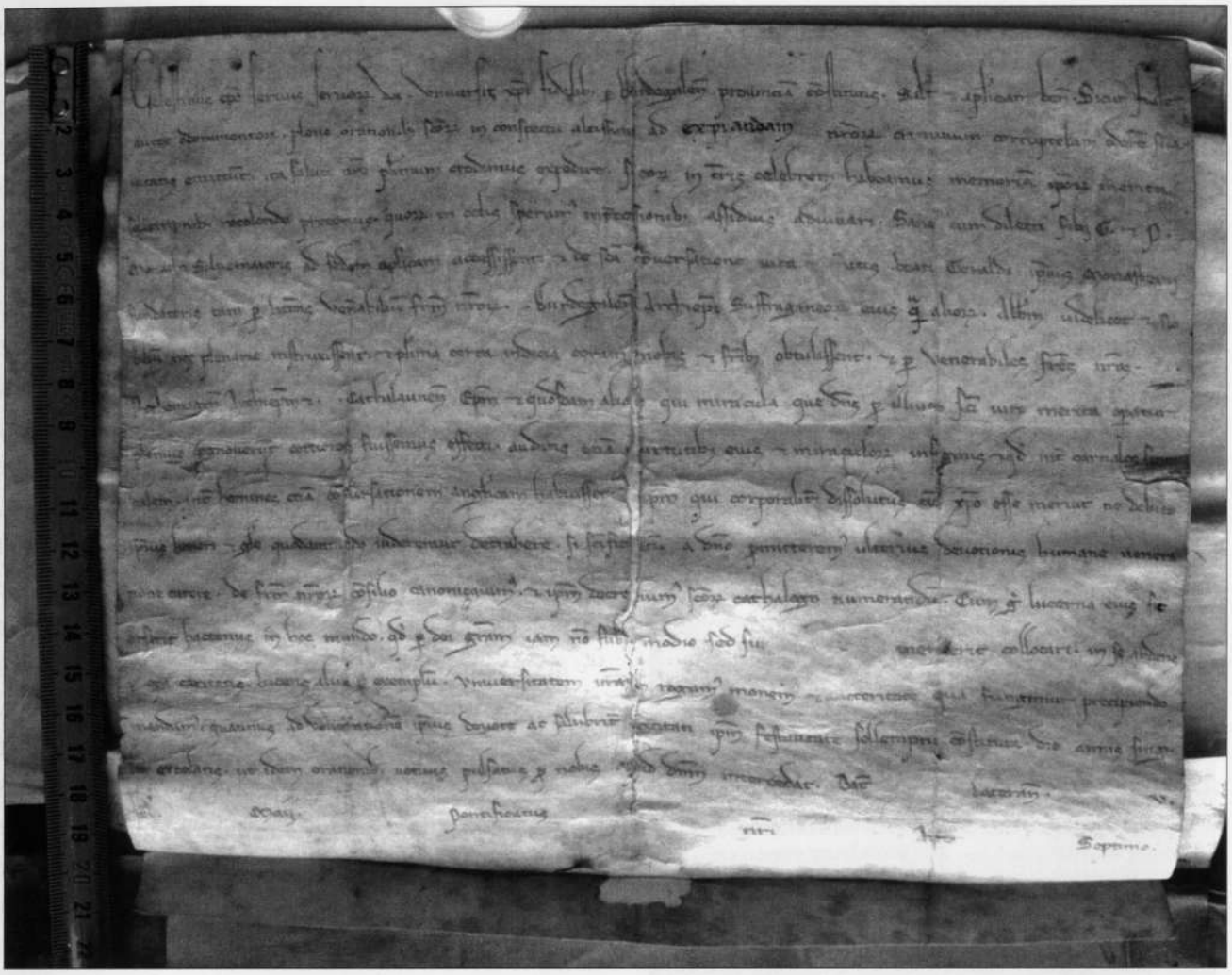

Figure 5. – *Lettre du pape Célestin III à l'abbé de La Sauve-Majeure, relative à la canonisation de Gérard de Corbie.*

Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, est un haut personnage qui a été *justiciar* d'Angleterre et a accompagné Richard Cœur de Lion en Terre Sainte avant de faciliter sa libération des geôles autrichiennes en avançant des fonds. Peu avant d'être élu à Rouen, Gautier avait été évêque à Lincoln, diocèse où les moines de La Sauve-Majeure possèdent un prieuré, Burwell. L'épiscopat de Gautier à Lincoln a été tellement bref (8 mai 1183 – été 1184) qu'il n'est pas certain qu'il ait eu des contacts avec les moines du prieuré[82]. En 1196, il entre en conflit avec Richard car ce dernier avait entamé la construction de la forteresse de Château-Gaillard, destiné à verrouiller la vallée de la Seine contre les Capétiens[83]. En novembre 1196, ayant fui à Rome suite à son différend avec Richard, Gautier jette l'interdit sur la Normandie, tandis que le chantier du château aboutit en avril 1197[84]. Si Gautier de Coutances est bien à Rome au moment de la

82. – Jean-Paul TRABUT-CUSSAC, "Les possessions anglaises de l'abbaye de La Sauve-Majeure. Le prieuré de Burwell (Lincolnshire)", *Bulletin philologique et historique*, 1957, p. 137-183, ne relève aucune intervention de Gautier.

83. – Henri TRIBOUT DE MOREMBERT, Article "Gautier de Coutances", M. PRÉVOST et *alii* (dir.), *Dictionnaire de biographie française*, t. 15, Paris, 1982, p. 851. Voir aussi : Ralph V. TURNER, "Coutances, Walter de (d. 1207)", *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford University Press, 2004 (*non vidi*).

84. – Ralph V. TURNER, "Richard Lionheart and the Episcopate in His French Domains", *French Historical Studies*, vol. 21, n° 4 (Autumn, 1998), p. 517-542, à la p. 526. Le 17 juillet 1197, le pape permet à nouveau à Gautier de jeter l'interdit sur sa province (JL 17569).

délivrance de la bulle, qu'en était-il de Rotrou du Perche ? La présence de clercs du diocèse de Châlons à Rome, autour de la date où est émis le document, est attestée. En effet, le 15 avril, le pape délivre un acte adressé à Hugues, doyen et chantre du chapitre cathédral de Châlons, mais répondant à une demande des chanoines de la collégiale de la Trinité de Châlons[85]. Ces derniers s'étaient plaints des moines de Saint-Pierre-aux-Monts et du prêtre desservant l'église Saint-Alpin à propos du droit de sépulture. Un peu plus tard, le 28 avril, c'est-à-dire le lendemain de la délivrance de la bulle de canonisation, c'est Pierre, abbé de Châtrices, une petite abbaye de chanoines réguliers sise en Argonne, au diocèse de Châlons, qui reçoit une bulle[86]. Au XIIe siècle, il arrive que plusieurs églises voisines ou du même ordre organisent ensemble un déplacement à Rome, un ou plusieurs envoyés se chargeant éventuellement des requêtes de plusieurs institutions[87]. C'est sans doute ce qui s'est passé avec des Champenois en avril 1197. Qu'en conclure ? Soit l'évêque Rotrou a été présent en personne et, dans ce cas, peut-être entouré de plusieurs ecclésiastiques de son diocèse ; soit il a dépêché sur place des envoyés – peut-être des membres du chapitre – pour transmettre une lettre ou un témoignage au pape.

On pourrait s'interroger à propos d'autres contacts possibles. L'abbé de La Sauve-Majeure avait demandé à Étienne, évêque de Tournai, de rédiger les textes de l'office liturgique consacré à Gérard de Corbie. On le sait par des échanges de lettres, notamment entre l'abbé de La Sauve et Étienne[88]. On aimerait savoir si, en tant qu'évêque de la même province, Étienne a rencontré Rotrou et s'ils ont pu parler de la canonisation de Gérard. Élu entre janvier et novembre 1191, Rotrou n'a été sacré qu'entre avril 1195 et avril 1196[89]. C'est une lettre d'Étienne de Tournai qui nous apprend la date prévue pour la cérémonie qui devait avoir lieu à Reims (dimanche d'*Oculi*, c'est-à-dire le 24 mars 1196, n. st.)[90]. Dans une autre lettre, Étienne évoque le report de la cérémonie au 9 juin et évoque son intention de ne pas s'y rendre[91]. Il n'est donc pas certain qu'il ait rencontré Rotrou à ce moment-là.

Par ailleurs, on ne peut guère douter que des envoyés de La Sauve-Majeure étaient bel et bien présents et ont reçu la lettre de canonisation. Quelques jours après, en effet, le 10 mai, la chancellerie pontificale délivra un grand privilège de confirmation de Célestin III pour La Sauve, puis le 14 mai, une lettre adressée aux chrétiens de la province de Bordeaux pour les exhorter à partir à la Croisade

85. – JL 17518 ; J. von PFLUGK-HARTTUNG, *op. cit.*, t. I, p. 380-381, n° 448. En revanche, c'est peut-être plutôt l'année précédente que Jacques, trésorier du chapitre de Saint-Étienne, s'était rendu à Rome, comme nous l'apprend une charte émanant de Rotrou datée de 1196 v. st. (soit 1196, 25 mars – 1197, 24 mars) ; GUTBONDIL, *op. cit.*, n°391. Arch. Marne, G 678 n° 1.

86. – Privilège de confirmation générale adressé à Pierre, abbé de Châtrices (JL 17528 ; éd. dans Édouard DE BARTHÉLEMY, *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, Paris, 1861, 2 vol., t. 1, p. 363-365.)

87. – Michel PARISSE, "L'Église lorraine et la papauté. Remarques sur le bullaire de la Lorraine", dans Horst KRANZ, Ludwig FALKENSTEIN (éd.), *Inquirens subtilia diversa.* Dietrich Lohrmann zum 65. Geburtstage, Aix-la-Chapelle, 2002, p. 61-73, aux p. 70-73.

88. – CIROT DE LA VILLE, t. I, p. 524. Jules DESILVE, *Lettres d'Étienne de Tournai*, Valenciennes-Paris, 1893, p. 348-349, n° 277, p 360-366, n° 289, 290, 291, 292, p. 369-370, n° 295.

89. – J.-P. RAVAUX, "Les évêques…", p. 90-91. Sylvette GUILBERT, *Fasti ecclesiae gallicanae, Châlons*, Turnhout, 2015, p.62-63.

90. – Étienne, répondant à l'archevêque de Reims, s'excuse de ne pas assister le dimanche 24 mars au sacre de Rotrou du Perche, évêque élu de Châlons, mars 1196 (J. DESILVE, *Lettres d'Étienne de Tournai*, p. 266-268, n° 215 ; PL, t. 211, col. 532-533, n° 74). Étienne annonce à Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, qu'il se rendra à Reims pour le sacre de Rotrou, avril-mai 1196 (*Ibid.*, p. 268-269, n° 216 ; PL, t. 211, col. 534, n° 276).

91. – Étienne demande à Bertier, archidiacre de Cambrai, s'il offensera l'archevêque de Reims en se dispensant d'assister au sacre de Rotrou, évêque de

contre les Sarrasins[92]. Par la suite, le duc d'Aquitaine Othon s'adressa par deux lettres aux évêques de sa région, puis aux sénéchaux, baillis et prévôts de ses terres, pour publier la nouvelle des fêtes de saint Gérard[93].

Figure 6. – *Sceau de l'évêque Rotrou.*
(Arch. Marne, 20 H 51 n° 9)

Pour résumer, il est probable que Rotrou ait été présent à Rome peu avant la sentence du pape et qu'il soit spécialement intervenu pour faire avancer les choses. Néanmoins, il demeure impossible de le prouver.

III/ D'autres liens avec le chapitre cathédral et le diocèse

Par ailleurs, on sait qu'il existait des liens de confraternité entre les moines de La Sauve et les chanoines de la cathédrale de Châlons[94]. La confraternité est un lien purement amical et spirituel : les deux communautés s'engagent seulement à prier les unes pour les autres. Dom Dulaura précise qu'à La Sauve, une messe anniversaire était célébrée chaque lundi après le premier dimanche de carême pour les chanoines de Châlons[95]. Outre Châlons, La Sauve avait des liens confraternels avec d'autres chapitres cathédraux : au nord de la Loire, il s'agit de Laon et Orléans. Néanmoins, ces liens méritent d'être soulignés car ils ont plus fréquemment été établis avec des monastères qu'avec des chapitres cathédraux (respectivement 63 et 12 liens de confraternité avec La Sauve)[96]. Parmi les liens avec des monastères, les moines de La Sauve commémoraient collectivement les frères des abbayes d'Orbais, de Saint-Remy de Reims, les abbayes de Laon, Notre-Dame, Saint-Vincent et Saint-Martin. Parmi les personnes mentionnées individuellement au nécrologe, il faut encore mentionner Eudes, abbé de Saint-Sauveur de Vertus[97], qui, en tant que voisin, est peut-être entré en contact avec les moines à Chaintrix.

Quel peut être l'origine de la confraternité entre les moines de La Sauve et les chanoines châlonnais ? Doit-on l'attribuer aux évêques de Châlons qui ont été en contact avec les moines de La Sauve, Philippe et Hugues, lors de la fondation du prieuré, ou Rotrou, impliqué dans la canonisation de Gérard ? Peut-être faut-il plus simplement invoquer les rapports de voisinage entre moines et chanoines : les chanoines châlonnais possé-

Châlons, remis au 9 juin, J. DESILVE, *Lettres d'Étienne de Tournai*, p. 310, n° 250. Il conviendrait donc de corriger les dates données par J.-P. RAVAUX et S. GUILBERT pour le sacre.

92. – Privilège de Célestin III : JL 17535 ; *GCSM*, n° 1169. Lettre du même : JL 17539.

93. – CIROT DE LA VILLE, t. I, p. 449-451.

94. – J.-L. LEMAÎTRE, *Le nécrologe...*, p. 75, n° 57, au 22 février.

95. – DULAURA, *op. cit.*, p. 182.

96. – Jean-Loup LEMAÎTRE, "Les réseaux bénédictins, première structure d'organisation et de relation en Europe", *in* Cardinal Paul POUPARD, Bernard ARDURA (éd.), *Abbayes et monastères aux racines de l'Europe. Identité et créativité : un dynamisme pour le IIIe millénaire*, Paris, 2004, p. 71-100, aux p. 86-91.

97. – J.-L. LEMAÎTRE, *Le nécrologe...*, p. 90, n° 169.

daient une importante seigneurie tout près de Chaintrix à Thibie. La perte du manuscrit du nécrologe ne permet pas du tout de dater l'inscription de ces liens.

Conclusion

À travers l'examen de contacts plus ou moins épisodiques entre moines et évêques, se devinent donc quelques aspects de la politique d'un réseau institutionnel monastique. Les évêques auraient pu intervenir en faveur des moines établis dans leur diocèse en fonction des occasions ou des circonstances et, dans certains cas peut-être, dans les coulisses d'évènements plus déterminants. Toutefois, il n'est pas impossible que La Sauve-Majeure ait su à certains moments utiliser ses "*réseaux du Nord*", notamment lorsque le contexte politico-religieux en Aquitaine ne favorisait pas ses rapports avec la papauté. Cela aurait pu se produire tout d'abord lors du schisme d'Anaclet, plaçant l'abbaye en difficulté, puis, plus tard, lors des tensions entre Plantagenets et papauté sous Richard Cœur de Lion. Même si les interventions des évêques de Châlons ne sont que partiellement connues, on peut retenir qu'à deux moments délicats de son histoire La Sauve-Majeure a vraisemblablement été aidée par ces prélats proches des Capétiens. En outre, la pratique de la prière pour les morts a entretenu durablement le souvenir de prélats qui avaient aidé la congrégation, en particulier certains évêques septentrionaux.

Quant à la place des prieurés du nord de la Loire dans l'histoire de l'ensemble institutionnel de La Sauve, elle demeure mal connue. En prenant davantage en compte les rapports entre dépendances et abbaye-mère, à travers circulation des moines et gestion des écrits, on pourrait sans doute mieux connaître le fonctionnement d'un réseau établi dans des régions fort distantes et offrir des éclairages plus contrastés sur le poids des dépendances dans la politique du réseau.

Figure 7

Sculpture représentant saint Gérard de Corbie ayant fait partie d'un groupe sculpté avec la Vierge Marie

(La Sauve, musée lapidaire).